

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18968 - 73ÈME ANNÉE

En France, toutes les bêtes suspectées d'être atteintes sont abattues

Leucose bovine : pas de risque zéro

Jeudi, le préfet était dans un élevage pour manger de la viande de bœuf. Il a réaffirmé qu'il n'y a « aucun lien entre la leucose bovine et toute forme de maladie humaine ». Rappelons qu'en France, si un animal est convaincu d'être contaminé par la leucose bovine, tout l'élevage est abattu et bien entendu, la viande n'est pas consommée. C'est donc bien la preuve que le virus de la leucose bovine fait courir un risque sur la santé des consommateurs de viande de bœuf.

La Réunion est fortement touchée par la leucose bovine. Cette maladie est au centre des préoccupations des éleveurs bovins dans notre île. En effet, le cheptel réunionnais a déjà été plusieurs fois décimé par des maladies importées. La première grande affaire date des années 1970 avec la brucellose. Cela ne faisait alors que quelques années que l'État avait mis en place des mesures pour soutenir le développement de cette filière agricole. C'était une réponse à la faillite des producteurs de géranium en raison de la concurrence mondiale.

Plusieurs associations d'éleveurs ont fait part de leurs craintes au sujet de l'impact de la leucose bovine. En effet en France, tout élevage convaincu d'abriter ne serait-ce qu'une bête malade est abattu, et bien entendu la viande n'est pas consommée. Ce principe de précaution est justifié par le fait que la France exporte de la viande, afin de rassurer les acheteurs potentiels. S'il y a ce principe de précaution, c'est en raison des craintes au sujet de l'impact de la consommation de viande contaminée par le virus de la leucose bovine.

Une étude réalisée sous la conduite de Gertrude Case Buehring, professeur à l'Université de Berkeley fait état d'un lien entre la passage dans le sang humain du virus de la leucose bovine (BLV) et la prévalence du cancer du sein. Elle souligne que l'ampleur de l'association entre l'ADN du virus de la leucose bovine et le cancer du sein est similaire à

celle de facteurs de risques établis, tels que les antécédents de reproduction, les hormones et le mode de vie. Ce n'est donc pas négligeable.

Ce principe de précaution explique pourquoi en France, les mangeurs de viande bovine ont la certitude de ne pas consommer un produit contaminé par ce virus.

Troupeaux abattus en France

Mais il ne s'applique pas à La Réunion, au prétexte que les élevages de notre île n'exportent pas de viande. La dérogation s'appuie sur deux arrêtés ministériels publiés en 2015, renouvelée dans un autre de novembre 2017. Cet arrêté autorise donc la commercialisation de viande infectée par le virus de la leucose bovine.

Pour rassurer la population, l'État a organisé jeudi une opération de communication à ce sujet. Le préfet s'est rendu dans un élevage de la Plaine des Cafres. Il a mangé de la viande de bœuf, pour rappeler qu'il n'y a « aucun lien entre la leucose bovine et toute forme de maladie humaine ». C'est une affirmation qui contredit pourtant le résultat de l'étude scientifique de l'université de Berkeley.

Si le virus de la leucose bovine était sans danger pour l'être humain, comment alors expliquer que des cheptels soient abattus en France quand ils en sont porteurs ? Il s'avère que si des pays refusent

d'acheter de la viande suspectée d'être infectée, c'est pour des raisons sanitaires.

Et le principe de précaution ?

En matière d'alimentation, une des conditions de la confiance, c'est l'absence de risque. Compte-tenu de la réglementation en vigueur, il est clair que pour la viande contaminée par le virus de la leucose bovine, le risque zéro n'existe pas.

Dans un domaine aussi sensible, une dérogation accordée à La Réunion fait donc courir un risque aux consommateurs. C'est un risque qui n'est pas considéré comme acceptable en France, mais qui l'est à La Réunion.

Des intérêts importants sont en jeu, car si 70 % du cheptel réunionnais est infecté, cela signifie que si la réglementation en vigueur en France devait s'appliquer, alors la plus grande partie des bovins réunionnais devraient être abattus. Cela suppose alors que l'État, responsable de la santé publique, prenne les mesures nécessaires pour indemniser les victimes de cette catastrophe sanitaire. C'est un impact financier certain, mais c'est sans doute là que se situe la solution pour renouer la confiance entre les Réunionnais et la viande bovine.

M.M.

Hier à Mafate

Nouvelle initiative du SIDELEC : stocker l'énergie produite du soleil



Inauguration des installations photovoltaïques sur Marla ce samedi 7 avril 2018 avec l'ensemble des partenaires du SIDELEC Réunion et les familles bénéficiaires du dispositif.

Hier à Marla, îlet de Mafate, le SIDELEC avec ses partenaires ont procédé à l'inauguration d'une nouvelle installation. Cet équipement participe à la lutte pour l'autonomie énergétique. Elle permet en effet de stocker l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques la journée.

C'est donc un moyen de transformer une source d'énergie intermittente, les rayons du soleil, en une énergie qui peut être utilisée à n'importe quelle heure.

Cette installation concerne des familles pauvres à Mafate. C'est donc aussi une solution pour accéder à une électricité moins chère.

Dans une île où plus de 40 % de la

population vit en dessous du seuil de pauvreté, l'accès à l'énergie au prix le plus bas possible est une bataille à mener. Cela doit aussi tenir compte de la transition écologique, qui doit amener notre île à ne plus consommer d'énergie issue du charbon, du gaz et du pétrole.

Plus d'informations dans une prochaine édition de Témoignages.

In kozman pou la rout

« Makote, sansa manyak, san z'ète sinploman prop »

Mi koné pa si zot la fine romark in n'afèr konmsa mé demoun i yèm krétiké. Sa lé vré sirtou dann ménaz. Mi koné in boug té i di son fam lé manyak kan té èl téi nétoiyè lo kaz. Kan li la pran son rotrète li la di èk son madam : « A bien kalkilé mi trouv ou lé plito makote pars la propté é ou sé dé ! ». Lo madam la di ali fé, konmsa sa va tir in zépine dann son pyé. Komansman èl la trouv li té makote é konm li la fé in bonpé z'éfor pou nétoiyè lo kaz èl la trouv li la vni manyak. Konm de koi ou i pé z'ète makote sansa manyak san z'ète sinploman prop, san z'ète zamé konm ki fo. Alé ! Mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Edito

À quand les sanctions contre Israël ?

Gaza a connu hier une nouvelle journée de souffrance avec encore un massacre. Comme le vendredi précédent, des soldats israéliens ont tiré à balles réelles sur une manifestation pacifique. Et il y eut encore des morts. Tel Aviv continue dans sa stratégie de l'escalade. Et il y a fort à parier que son but est d'espérer que ces manifestations pacifiques se transforment en affrontements. Ceci donnera alors le prétexte voulu par les colonialistes israéliens pour utiliser les chars et les avions à Gaza.

L'actualité récente a montré que sans aucune preuve, des pays comme la France, la Grande-Bretagne ou les États-Unis se sont permis d'expulser des diplomates et de prendre des sanctions contre la Russie. Mais contre Israël, pas l'ombre d'une sanction de ces puissances occidentales ! Les preuves contre les exactions d'une puissance coloniale en Palestine ne cessent pourtant de s'accumuler depuis 1947.

L'État d'Israël est le résultat d'une résolution de l'ONU qui prévoyait la création de deux États dans la Palestine qui était alors administrée par les Britanniques : un État palestinien et un État israélien. Jérusalem doit alors être une zone internationale. Mais les nouveaux arrivants en Palestine ont refusé ce plan de partage et ont pris le contrôle par les armes d'une superficie plus importante que ce que prévoyait l'ONU. Ce fut une guerre marquée par de si violentes exactions que de nombreux Palestiniens ont préféré prendre la route de l'exode.

Quand Israël a demandé son admission à l'ONU, le nouvel État s'était engagé à ne pas s'opposer au retour des réfugiés palestiniens chez eux. Mais cette promesse n'a jamais été respectée, et les biens des Palestiniens ont été spoliés par les Occidentaux venus peupler Israël. Les réfugiés s'entassent donc depuis des décennies dans des camps devenus des habitations de fortune. C'est notamment le cas à Gaza, où vivent 2 millions de personnes qui subissent un blocus de l'armée israélienne.

Il est plus que temps que la communauté internationale prenne à l'égard d'Israël les sanctions qui s'imposent. De telles décisions ont déjà montré leurs effets. Elles ont contribué à faire chuter le régime d'apartheid en Afrique du Sud. Elles permettraient de libérer Israël d'un gouvernement qui a fait du colonialisme sa politique, et contribuerait à faire cesser une guerre qui ensanglante le Moyen-Orient depuis plus de 70 ans.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Zistoir Laramé – troizyèm morso

Ni souvien Laramé in l'ansien solda la kite l'armé é li lé si tèlman loin par raport son kaz li la pa nya bou rant shé li. Rozman li la fé la konésans in dalon, sanm pou li in pé sorsyé vi ké li té i gingn fé mirak. Sé konmsa li la ramas in rékolt mapinm an vitèss avan la plui i tonb pou gate lo z'afèr. Sé konmsa galman li la géri in vyé moun la maladi té i ménas fé pass ali koté d'tanto. L'avé inn foi méisyé lo foi la manz son foi èk in grinn sèl.

Donk Laramé épi son dalon la fé konm in gran karé konm pou vizit la popilasyon. Laramé i tonm manèv lo boug mé lo pouvoir sé lo dalon néna é pa Laramé. Mé Laramé néna l'orgèye é li pans sé son pouvoir la pèrmète fé bann mirak. Poitan lo dalon la fine mète ali an gard, é la di ali : fé pa sak mi fé, fé solman sak mi done aou latorizasyon pou fèr.

Laramé lé bandé an trantsis é dsi son figir lo malkontantman lé marké. Akoz li va fé é moin mi fèr arpa ? Akoz li pans li pé fé é moin mi pé pa ? Lo gramoun i réponn ali solman : pars moin sé Bondyé é ou sé solman Laramé in vyé solda défroké la fine rotourn dann sivil. Laramé lé avèk avèk la kolèr éli di dann son fonnkèr : A bon ! Donk mi gingn pa fé mirak moin ! Donk ou tousèl i gingn fé in n'afèr konmsa . Ou va oir, sak ou va oir Laramé i di dann son kèr. Kriké méisyé ! Kraké madam ! La klé dann mon posh ! La taye dann out sak !

Bondyé, vi ké lo dalon sé Bondyé pou vréman, i konpran lo zé Laramé é li vé mète lo Laramé a l'éprèv. Li di avèk lo ga : ou osi, ou va bate in gran karé par ou mèm, kaziman in tour di mond é ou va suiv mon konsign. Ou va fé sak mi done aou l'atorizasyon pou fèr mé ou i fèr ar pa sak moin pèrsonèl mi fé. La raz i mont dsi Laramé, méli fé konmsi de riyin n'été. Li di dann son kèr : nou va oir, nou va oir, sak nou va oir !

Laramé i komans fé son tour di mond par li mèm. Ala ké li ariv in l'androi demoun l'aprè ramass mapinm. In rékolt vayan vèye pa koman . Néna dé tone édé tone zépi dann karo-la. Mé in ménas i vien dann syèl konm in l'alèrt gro plui. Laramé i dmann : Alor lé ga, lé bon l'afèr ?

In pé plis bann rékoltèr i tap ali. Zot i di ali konmsa : « Ou i domann anou si lé shoz i kol, alé oir ou mèm ou i oi dann syèl in bèl ménas gro plui, ou i oi pa nout rékolt lé riskab ète gaté pouri ? koman nou va fé si dann in néstan la plui i grinn konm grin janblon. Kosa nou va f é si nout rékolt lé pèrdi. Avèk kosa ni sava fé nout farine ? Avèk kosa ni sava fé nout manzé ? Épi nout mayi pété ! »

In l'idé i vien dann koko Laramé. Ala ké li di : si zot i fé amoin konfyans z'ot rékolt i sora sovè, épi li krash troi kou atèr : tou ! tou ! tou ! pou bien amontr li di la vérité.

Kriké méisyé ! Kraké madam ! La klé dann mon posh ! La taye dann out sak !

Zot na ka done amoin in boîte zalimète é avèk sa mi fé z'ot rékolt. Mi jir moin lé kapab fé in n'afèr konmsa. Bondyé dann syèl i di Laramé, Laramé, fé pa sak mi fé solman sak mi di aou fé ! si ou i vé, ou i pé done banna in kou d'min mé pa plis. Mé Laramé lé antété, li di dann son kèr : ou va trouvé si mi gingn pa fé sak ou la fé kan nou la bate in gran karé tour di mond.

(la pankor fini)

Justin